



Vosges du Sud

**Nombre de conseillers**

En exercice : 42  
Présents : 25  
Absents : 17  
    dont suppléés : 0  
    dont représentés : 6  
Votes pour : 31  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 31

**Date de la convocation**  
10/12/2025

**Date de publication**  
18/12/2025

REPUBLICHE FRANÇAISE ♦ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Publié le 18/12/2025  
ID : 090-200069060-20251216-114\_2025-DE

**Séance du 16 décembre 2025**

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Chatelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Titulaires présents :** L. AFFHOLDER, J.-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J.-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M.-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, J.-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. MIESCH, A. NAWROT, E. PARROT, A.-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J.-L. SALORT, G. TRAVERS, P.-C. VILQUIN-CUENIN, E. WEISS, A. ZIEGLER

**Pouvoirs :** G. MICLO à J.-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J.-L. SALORT, E. HOTZ à P. GUIGON, C. LESOU à J. CHIPAUX, V. ORIAT-BELOT à J.-L. ANDERHUEBER, C. PARTY à C. CANAL

**Secrétaire de séance :** C. CANAL

**Délibération n° 114-2025**

**Objet :** Piscine Béatrice Hess - transfert de propriété

**Vu**

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la propriété des personnes publiques,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- l'arrêté préfectoral n°90-2024-02-05-00003 du 5 février 2024 portant transformation du syndicat intercommunal de gestion de la piscine d'Etueffont en syndicat mixte,
- l'arrêté préfectoral n°90-2025-10-15-00003 du 15 octobre 2025 portant dissolution du syndicat mixte fermé de gestion de la piscine d'Etueffont,

**Considérant**

- la nécessité de formaliser le transfert de propriété de l'équipement nautique en direction de la communauté de communes,

Monsieur le Président propose de procéder par acte en la forme administrative et sollicite la désignation d'un signataire au nom et pour le compte de la communauté de communes, lui-même ayant exercé la présidence du syndicat mixte.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de formaliser le transfert de propriété de l'équipement nautique au profit de la communauté de communes, au moyen d'un acte en la forme administrative,

**DESIGNE** Monsieur Éric PARROT pour représenter la communauté de communes à cet effet et signer ledit acte.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

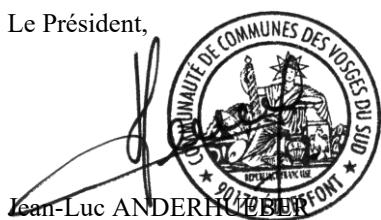
**Visa préfectoral**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,



Christian CANAL